

17-18 octobre 2013

A ssises de la précarité

Genève,
ville sociale et solidaire

1 CONTEXTE



L'organisation des Assises de la précarité fait suite aux constats, parfois alarmants, rendus publics avec la publication du Manifeste «La Genève escamotée», en mars 2013.

→ En savoir plus : www.csp.ch

Cette prise de position a mis en évidence la nécessité de réunir l'ensemble des partenaires du secteur social, cantonaux, communaux et associatifs, afin d'établir un bilan partagé de la situation et de s'unir autour de propositions de solutions ou d'actions communes.

Sous l'impulsion d'Esther Alder, Conseillère administrative en charge de la cohésion sociale et de la solidarité en Ville de Genève, les premières Assises de la précarité se sont donc tenues au Théâtre de l'Espérance, à Genève, le 17 octobre 2013, Journée mondiale du refus de la misère, ainsi que le 18 octobre.

Afin d'organiser cet événement, un Comité de pilotage (Copil) a été créé, composé des services, associations et partenaires suivants :

- le Service social de la Ville de Genève (Murièle Lasserre et Philipp Schroft) ;
- le Service de la jeunesse de la Ville de Genève (Claudio Deuel) ;
- Caritas Genève (Dominique Froidevaux) ;
- le Centre social protestant Genève (Alain Bolle) ;
- le Collectif d'associations pour l'action sociale - CAPAS (Nathalie Favre) ;
- la direction de l'Action sociale de l'Hospice Général (Michel Nicolet) ;
- la Haute Ecole de Travail Social – HETS (Nicole Lavanchy).

Le Comité de pilotage a élaboré le programme et suivi les résultats de ces Assises, qui ont par ailleurs bénéficié de l'accompagnement d'un mandataire externe, Agorapublica, dans le cadre d'une démarche participative claire, souhaitée par la Ville de Genève.

La méthode choisie pour préparer les Assises de la précarité s'articule en deux temps. Le premier a permis la création d'un Comité de pilotage, évoqué ci-dessus, l'identification des thématiques principales et les ateliers préparatoires. Le second s'est concrétisé lors des Assises elles-mêmes, avec une restitution des ateliers, une priorisation des thématiques et la volonté de mettre en œuvre les propositions dégagées.

2.1 LES ATELIERS PRÉPARATOIRES

Afin de préparer les Assises et d'élaborer un catalogue de mesures sur lesquelles les participant-e-s pourraient s'engager, le Copil a identifié quatre thèmes prioritaires en lien avec la précarité :

- Familles et enfance
- Jeunes ; accès à la formation, à l'emploi et la citoyenneté
- Migrations actuelles
- Besoins vitaux et dignité

2.2 LES RÉSULTATS

Quatre ateliers préparatoires avec un panel de 80 professionnel-le-s représentatif-ve-s et impliqué-e-s dans l'une ou l'autre de ces thématiques se sont tenus en septembre 2013 dans les locaux de la Haute école de travail social (HETS). Au total, 193 propositions ont été énoncées et priorisées en fonction des deux critères de choix :

- les actions les plus urgentes à mener ;
- les actions les plus aisées à mettre en œuvre.

Une dizaine de recommandations ont ainsi pu être dégagées pour chaque thème. Elles ont servi de base au travail des Assises. Elles ont permis l'élaboration de propositions qui concernent l'ensemble des thématiques.

2.3 LES CONSTATS PARTAGÉS

Les ateliers préparatoires ont offert aux participant-e-s des moments d'échanges informels qui ont débouché sur un certain nombre de constats.

L'évolution de la situation sociale vers plus de pauvreté et de précarité est liée à :

- l'accroissement des inégalités ;
- la précarisation de l'emploi ;
- l'arrivée de nouveaux migrant-e-s.

Face à ces constats, les participant-e-s ont exprimé des craintes de deux ordres :

- sociétal, par la poussée du populisme et la radicalisation des positions des habitant-e-s, par la montée des individualismes et la déresponsabilisation des citoyen-ne-s quant à la dénonciation de « l'inacceptable » ;
- économique, par l'abandon du principe de solidarité aux associations et institutions, par la diminution et la limitation des budgets sociaux, alors même que la demande augmente.

Ainsi, d'une manière générale, les perspectives sont jugées préoccupantes. La crainte de la dégradation du climat social est sous-jacente à l'ensemble des contributions de ces Assises et met notamment en perspective, à travers l'éclairage des quatre thématiques travaillées, les inégalités et les discriminations.

Dans ce cadre, la nécessité de disposer d'interlocuteurs/trices politiques reconnu-e-s et clairement identifié-e-s est jugée prépondérante.



Besoins vitaux et dignité	Migrations actuelles
Hébergement d'urgence à l'année*	Logements d'urgence permanents*
Pas d'évacuation sans relogement *	Implication des grandes communes suburbaines dans la question du logement d'urgence*
Renforcement du lobbying social *	Lobby du social, pour expliquer la réalité des migrant-e-s *
Participation des populations concernées; davantage de moyens d'expression, d'écoute et d'échanges	Consultation des migrant-e-s et information à leur intention
Souplesse accrue dans l'accès aux aides	Diminution des tracasseries administratives
Création de nouveaux WC publics et de casiers gratuits pour déposer des effets personnels	Attention portée aux groupes les plus vulnérables
Accès aux soins et subsides LAMAL pour les sans-papiers	Facilitation des procédures pour les bénéficiaires
Information aux personnes concernées de leurs droits	Information aux migrant-e-s sur les réalités du pays d'accueil, sur le droit en vigueur et sur le rôle des autorités Meilleure connaissance du Droit, des droits et du rôle des autorités
Développement des liens entre les politiques/décideurs et le terrain	Application des droits de l'homme Préservation des droits fondamentaux

Famille et enfance	Jeunes, formation, emploi et citoyenneté
Priorité aux logements bon marché et attribution équitable*	Création et accès facilité à des logements bon marché, collectifs et/ou individuels*
Création d'une bourse d'échanges de logements pour faire face à la crise actuelle*	Création d'un lien entre insertion professionnelle et hébergement *
Décloisonnement de la politique familiale et création d'un poste de délégué-e à la famille	Visibilité: lobby et instauration d'un poste de coordinateur-trice/communicateur-trice*
Pédagogie d'ouverture avec implication de la parole des personnes concernées	Prise en compte de l'avis des jeunes
Lisibilité des politiques et des prestations Simplifications administratives	Facilitation des démarches administratives pour les entreprises
Suppression des limites dans le temps pour les avances et recouvrement de pensions alimentaires (LARPA)	Organisation d'un salon des petits jobs et des stages Valorisation du mentorat, du coaching
Soutien aux projets d'aide à la parentalité Extension des horaires dans le parascolaire et la petite enfance	Soutien et valorisation des parcours atypiques Facilitation à l'accès de formations qualifiantes
Légalisation des sans-papiers, en particulier pour les jeunes et les familles	Cours et stages de citoyenneté intégrant le « vivre ensemble »
Aménagement de l'espace public en fonction des urgences sociales	Valorisation des dispositifs d'insertion communaux et des actions de proximité

*propositions transversales

Les Assises ont rassemblé 150 professionnel-le-s du monde social pour une soirée de lancement et une journée de travail alternant des moments de conférences et des ateliers. Les invité-e-s et les participant-e-s se sont exprimé-e-s sur l'ensemble des thèmes définis dans les ateliers préparatoires.

Lors de la soirée d'ouverture, trois magistrates genevoises ont exprimé leurs préoccupations: Esther Alder, Conseillère administrative de la Ville de Genève, en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Sandrine Salerno, Maire de la Ville de Genève, et Isabel Rochat, Conseillère d'Etat en charge du dicastère de la solidarité et de l'emploi.

ESTHER ALDER, Conseillère administrative

Comme tous les grands centres urbains, la Ville de Genève est confrontée à la précarité. Depuis près de 20 ans, elle vient en aide aux plus démunis, notamment pendant les périodes de grands froids. Esther Alder remarque que la situation s'est considérablement aggravée ces dernières années, à tel point qu'elle est devenue alarmante. Non seulement la précarité augmente de manière inquiétante, mais elle prend aussi des formes nouvelles. En effet, elle ne touche plus seulement des adultes. Selon une étude de l'UNICEF, un enfant sur dix est pauvre en Suisse. Pour répondre à cette urgence, la Ville met en place un meilleur soutien à la parentalité, notamment en introduisant des aides pour la prise en charge des enfants.

Esther Alder remarque que le Canton peine à assumer l'entier de ses responsabilités, alors même que l'assistance publique relève de ses compétences. L'Hospice général fait face à un afflux de demandes. Le temps consacré au suivi individuel et à l'accompagnement social est minuté. Les contraintes administratives pour obtenir une aide se sont durcies et découragent parfois les ayants droit. Et certaines catégories de population n'ont pas accès à l'aide sociale du fait de leur statut, comme les migrant-e-s économiques.

Dans ce contexte, le Canton, les communes et les associations doivent mettre en commun leurs compétences, leurs expériences et leurs pratiques. A l'heure des choix budgétaires, il est essentiel que le Conseil municipal et le Grand Conseil prennent conscience de l'urgence qu'il y a à agir, souligne l'élue.

Ne pas allouer aujourd'hui les moyens nécessaires pour enrayer le fléau de la précarité revient à bafouer la tradition sociale et humaniste de Genève. Et refuser de s'unir pour prendre la mesure des drames humains qui se jouent sous nos yeux risque de nuire gravement à la cohésion sociale de demain. La facture sociale et financière n'en serait que plus lourde.

Dans son Préambule, la Constitution fédérale nous rappelle que «la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Dès lors, affirme Esther Alder, «rendre leur dignité aux populations fragilisées doit être la principale préoccupation de toutes les personnes qui sont attachées aux valeurs fondamentales de notre pays».

SANDRINE SALERNO, Maire

La Maire de Genève rappelle que le Département des finances et du logement - dont elle a la charge - s'engage en faveur du logement social. La Gérance immobilière municipale (GIM) propose en effet à celles et ceux qui en ont le plus besoin des logements adaptés à leurs revenus. La GIM est ainsi aujourd'hui l'une des rares régies publiques à mettre en œuvre une politique sociale du logement.

Parallèlement, son Département s'engage en faveur de l'insertion socio-professionnelle: le Fonds chômage permet à des hommes et des femmes éloignés du marché du travail, de renouer avec une activité professionnelle, de retrouver confiance en leurs capacités et de gagner en employabilité.

Toutefois, insiste l'élue, il ne faut pas oublier que l'argent est le nerf de la guerre. Une fiscalité redistributive étant le premier outil pour une société juste et solidaire.



Or, depuis l'année passée, elle observe les effets de la baisse d'impôts votée en 2009: les recettes fiscales ont diminué de 450 millions de francs pour l'Etat et de 46 millions pour la Ville de Genève. Par ailleurs, d'autres mesures sont actuellement à l'étude et risquent d'impacter très négativement les recettes de la Ville de Genève. Ainsi, le projet de taxation unique pour les entreprises entraînerait une perte sèche de 500 millions pour l'Etat et de 50 millions pour la Ville; de même, la suppression de la taxe professionnelle induirait une perte de 120 millions pour la Ville; finalement, la modification de la péréquation intercommunale, actuellement en consultation, priverait la Ville de 100 millions supplémentaires.

Pour concrétiser des politiques sociales et d'accompagnement, conclut la Maire, il faut des assises fiscales confortables. Tant que le politique ira vers moins d'impôts, un écart de plus en plus important sera malheureusement constaté.

ISABEL ROCHAT, Conseillère d'Etat

La précarité est l'affaire de tous, mais le filet social ne pourra plus être financé avec des recettes fiscales en baisse, confirme Mme Rochat, pour qui le meilleur remède au social c'est l'emploi : l'emploi est aussi une solution à l'exclusion, selon elle.

La lutte contre la pauvreté, rappelle la Conseillère d'Etat, est inscrite dans la Constitution, elle nécessite une collaboration à 3 niveaux : Confédération, cantons, communes. Le canton a mis en place les prestations complémentaires familiales pour aider les familles « working poor » et un dispositif de réinsertion professionnelle pour favoriser le retour en emploi.

L'Hospice général constitue le dernier filet de sécurité contre la pauvreté et l'exclusion. Fin août 2013, plus de 20'000 personnes étaient au bénéfice de ces prestations sociales, dont 1'200 jeunes entre 18 et 25 ans.

Pour le Canton, conclut l'élue, 2 priorités : le retour et le maintien en emploi des personnes en situation précaire et la réinsertion des jeunes adultes, via Point jeunes.

Collectif 17 octobre

Les allocutions des trois magistrats ont été suivies par la projection du film produit par le Collectif 17 octobre : « Refuser la misère » et de la prise de parole de Martine Kurth, secrétaire générale de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS).

Depuis quatre ans, à Genève, le Collectif composé d'une quinzaine d'associations et d'institutions sociales participe, avec le mouvement ATD Quart-Monde, à l'organisation de la Journée mondiale du refus de la misère.



Sophie Lauer et Florence Tissières expliquent que cette démarche construite ensemble permet de donner la parole aux personnes vivant la pauvreté. C'est une manière forte de les reconnaître comme acteurs de la société. Les responsables d'ATD Quart-Monde demandent de créer les conditions qui favorisent et encouragent ces personnes à contribuer au partage de connaissances qui façonneront les politiques de lutte contre la pauvreté. Il existe une discrimination sociale et une discrimination physique. L'objectif est de faire respecter les droits de chacun dans la société.

Les Assises sont le prélude d'un processus qui doit s'inscrire dans la durée.

Martine Kurth, « Fractures ou factures sociales? Les failles du modèle »

Martine Kurth souligne que les dépenses de l'aide sociale ont beaucoup augmenté ces dernières années. Le constat de l'ARTIAS est le suivant : le statut sur le marché du travail et la famille sont les deux facteurs qui influent sur le risque de pauvreté ou de recours à l'aide sociale avant l'âge de la retraite. Les modes de vie et l'économie évoluent alors que les politiques publiques n'ont pas suffisamment pris en compte des changements majeurs :

- les travailleurs-euses précaires échappent aux protections sociales liées au travail ;
- plus d'un quart des familles monoparentales vivent en-dessous du seuil de pauvreté, de même qu'un quart des couples qui ont plus de deux enfants ;
- les jeunes et les enfants représentent le 43% des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- les divorces ont triplé depuis les années 70 ;
- concilier des vies professionnelle et familiale reste difficile ;
- enfin les charges familiales augmentent.

Il n'y a pas, en Suisse, de politique familiale globale, cohérente et diversifiée pour lutter contre la pauvreté des familles et des enfants. L'aide sociale est un reflet, un observatoire de la réalité ; c'est pourquoi les professionnel-le-s du social doivent se faire entendre, amener leurs constats et leurs propositions dans le débat public, économique et politique.

→ Pour en savoir plus : www.artias.ch



Le second volet des Assises a été ouvert par Philipp Schroft, Chef du Service social de la Ville de Genève (SSVG). Giovanni Ferro-Luzzi, Directeur scientifique du service de la recherche en éducation (SRED), Cristina Kruck, Présidente et fondatrice de la Rroma Foundation et Philippe Warin, Chercheur au CNRS de Grenoble, se sont également exprimé-e-s pendant cette journée du 18 octobre.

Philipp Schroft, une occasion de dialogue

Philipp Schroft relève que les Assises permettent de prendre acte du manifeste «La Genève escamotée». Il constate que les autorités communales et cantonales ont notamment été critiquées sur les questions d'hébergement d'urgence et de logement. Or il faut savoir accepter la remise en question et, dans ce sens, les Assises représentent une occasion de dialoguer.

Ces Assises constituent également une opportunité de faire collaborer les associations et les services publics sur le thème de la précarité. A cet égard, il salue la qualité des travaux préparatoires qui ont déjà permis de mettre en lumière une convergence dans les constats et dans la nécessité de s'attaquer «ensemble» à une urgence sociale reconnue par tous. La Ville de Genève n'a pas la prétention de détenir la vérité sur les actions à entreprendre pour réduire l'ampleur de ce problème.

«Les Assises, permettent de valoriser auprès de la population des actions de lutte contre la précarité» conclut Philipp Schroft.

Giovanni Ferro-Luzzi, «Les inégalités territoriales dans le canton de Genève»

Le Centre d'analyse territoriale des inégalités de Genève (CATI-GE), né d'une réflexion politique qui a débouché sur la Loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain, veut promouvoir la cohésion sociale en garantissant un cadre de vie de qualité.

L'objectif du CATI-GE est de se concentrer sur des territoires, et non sur des ménages. Sous l'impulsion de l'Etat, l'axe territorial implique une forme d'adhésion, libre et volontaire de la part des communes. Il s'agit d'identifier les quartiers qui ont besoin de cette politique, le CATI-GE devenant un levier scientifique pour interpeller le monde politique.

«Il s'agit de réduire les inégalités qui participent au malaise social afin d'éviter la «ghettoïsation» conclut Giovanni Ferro-Luzzi. Par ailleurs, il est indispensable de construire du logement de qualité (mixité sociale, vie de quartier, présence d'infrastructure et de transports publics), de favoriser l'accès à la propriété, ce qui augmente le sentiment d'appartenance au quartier, et de collecter des données pertinentes sur la pauvreté.

→ Pour connaître les résultats de l'étude du CATI-GE: www.unige.ch

Cristina Kruck, «Roms, visibles ou invisibles»

Si les 10 à 12 millions de «Roma» vivant en Europe étaient tels qu'ils sont représentés dans la presse ou par les politiques, c'est-à-dire nomades, voleurs, mendiants, pauvres ou illettrés, ils seraient nettement plus visibles. Or, relève Cristina Kruck, la majorité d'entre eux est invisible, silencieuse, intégrée et bien éduquée. Les Roms font partie de toutes les couches sociales, du banquier au médecin, en passant par le travailleur sur un chantier.

La sédentarisation des Roms n'est pas récente et elle fait partie de leur culture. En Suisse, les Roms invisibles représentent entre 80'000 et 100'000 personnes.

Le débat sur les Roms est peu rationnel souligne Cristina Kruck. Tout d'abord parce que les statistiques officielles ne sont pas fiables; ensuite parce que les problèmes sociaux sont présentés comme des problèmes culturels (pauvreté, manque d'éducation, grand nombre d'enfants, petite délinquance), ce qui revient à adopter un comportement raciste.

Une grande partie des problèmes rencontrés au sein de la communauté Rom ont pour origine des pratiques d'exclusion: refus d'intégrer cette communauté, interdiction d'établissement, imposition des ghettos.

→ Pour davantage d'informations: foundation.rroma.org

Philippe Warin, « Le non recours à l'aide sociale »

Le non-recours (NR) concerne les personnes susceptibles de bénéficier d'un dispositif et qui ne font pas valoir leurs droits aux aides, financières ou non financières, auxquelles elles peuvent prétendre.

En France, le taux de non-recours par rapport au revenu de solidarité active (RSA) se monte à 50%. Le RSA est destiné aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources, rappelle Philippe Warin. Concernant le RSA, le taux de non-recours atteint 68%. S'agissant des aides sociales développées par les collectivités territoriales, le taux de non-recours peut s'élever à 80%.

En Suisse, selon l'ARTIAS, le taux de NR est estimé à 50%.

Plusieurs raisons expliquent le phénomène du non-recours. La non connaissance du dispositif (l'offre est mal connue), la non réception (l'offre est connue, demandée, mais pas obtenue), la non demande (l'offre est connue mais pas demandée) et enfin la non proposition (l'offre n'est pas proposée).

Afin de diminuer le non-recours, il s'agit de combattre les idées reçues et de mettre en place un système de lobby, tout en travaillant sur les quatre enjeux suivants : la communication, l'accueil administratif et l'accompagnement, l'organisation de l'action publique et enfin le pilotage des politiques publiques.

→ Pour en savoir davantage : www.laviedesidees.fr



Les ateliers de travail

Des séances en ateliers ont rythmé le second volet des Assises. Les participant-e-s se sont penché-e-s sur les résultats de travaux préparatoires.

Le premier atelier, dit de convergence, a favorisé l'appropriation des propositions des ateliers préparatoires, l'objectif étant de sélectionner des propositions de mise en œuvre, selon deux critères : l'impact et la faisabilité.

Le second atelier, dit de plan d'actions, a consisté à décliner les thématiques retenues en réalisations concrètes pour mettre en œuvre chacune des propositions.

4.1 LES PROPOSITIONS TRANSVERSALES

1. La priorité concerne l'accès au logement pour tous.

Et tout d'abord, un logement d'urgence disponible toute l'année, digne et pérenne, pour la grande précarité. Cette réalisation nécessite aussi une implication des communes extérieures à la Ville de Genève et du Canton.

Les pistes émanant quatre ateliers sont les suivantes :

- l'adoption d'un arrêté cantonal qui obligerait les communes, au prorata de leurs habitant-e-s, à mettre à disposition des logements d'urgence à l'année ;
- un financement canton-communes ;
- une participation mixte entre les pouvoirs publics et le monde associatif quant à l'exploitation ;
- une structure d'accueil jour et nuit ;
- une simplification des procédures d'accès ;
- la création d'hébergements adaptés via des structures modulaires ;
- l'implication dans la bonne marche de cet hébergement des travailleurs-ses sociaux-ales, des étudiant-e-s, des seniors, des usager-ère-s, des contre-prestataires etc. ;
- l'invitation aux politiques à venir sur le terrain.

Ensuite, des logements bon marché et accessibles à tous, une augmentation du nombre de logements sociaux (LUP), une ouverture vers des solutions alternatives (bourse d'échanges de logements par exemple).

Enfin, des logements pour les jeunes, à la fois individuels et communautaires, permettant à la fois une intégration dans un réseau de pairs et une insertion professionnelle à l'hébergement.

2. La mise en place d'un véritable lobbying, pour mieux infléchir les politiques publiques et légitimer l'action sociale auprès du public. L'idée de disposer de ressources humaines et de moyens d'action pour approcher les décideurs politiques et, plus généralement le grand public, est mise en avant comme un moyen de combler une fracture de plus en plus perceptible entre la société et les acteurs du social.

Ce lobbying pourrait déboucher sur la création d'un Observatoire, issu du monde associatif, qui faciliterait la récolte, l'analyse et la diffusion des informations sur la situation sociale afin d'intervenir auprès des pouvoirs publics et influencer sur le processus législatif.

3. La simplification des procédures administratives qui rajoutent encore à la précarité est essentielle. Il est nécessaire d'informer les personnes de leurs droits, les grands précaires, tout comme les migrant-e-s, d'améliorer la lisibilité des prestations pour les plus faibles, tout en donnant la parole aux bénéficiaires, en favorisant leur consultation, leur implication et leur participation. Leur expérience, en effet, est riche d'enseignements. Elle permettrait de perfectionner « l'ergonomie » du dispositif, de faciliter son utilisation et la compréhension des rouages, souvent décrits comme complexes et peu accessibles. Il est essentiel d'imaginer des démarches innovantes, individuelles ou collectives, pour faciliter cette prise de parole en valorisant l'expérience des associations qui ont une expérience dans ce domaine (ATD, Collectif du 17 octobre, Collectif d'associations pour l'action sociale – CAPAS).
4. Un autre aspect important est la formalisation et l'intensification des comportements de solidarité. Au travers d'une écoute réciproque, les personnes concernées pourraient développer une connaissance commune et se structurer psychologiquement en prenant de l'assurance.

5. Le décloisonnement des acteurs du social apparaît comme une mesure essentielle d'amélioration du dispositif. La mise en réseau des intervenant-e-s est perçue comme un moyen efficace d'éviter les effets de silos. C'est également une manière de créer des liens et des synergies entre les différents acteurs, souvent confrontés à des problématiques similaires, qui pourraient, le cas échéant, trouver des solutions auprès de partenaires proches. Un espace de concertation est ainsi plébiscité.

4.2 LES PROPOSITIONS CONVERGENTES

1. L'accès aux soins pour tous vise principalement à rendre possible l'octroi de subsides LAMAL aux sans-papiers, à celles et ceux qui viennent d'obtenir leur permis et, plus généralement, aux migrant-e-s, aux jeunes précarisé-e-s. Les conséquences sanitaires et/ou économiques de cette mesure seraient décisives.
2. L'amélioration de l'accessibilité aux prestations est un moyen nécessaire pour pallier le non-recours des prestations. La mise en place d'un guichet citoyen ou d'un guichet unique (Points info-services Ville de Genève) est saluée comme un pas important pour améliorer l'accès aux informations et aux prestations.

Plus globalement, l'idée de la simplification des formulaires et des procédures administratives, en lien avec une écoute systématique des usager-ère-s ou des associations, déjà présentée dans les propositions transversales, est également décrite ici comme une étape nécessaire pour faciliter l'accès aux prestations.

3. Les mesures de soutien à la parentalité sont également des actions fortement demandées: l'élargissement du mode de prise en charge des enfants (crèches, péri et parascolaire) et l'extension des horaires d'accueil (tôt le matin, tard le soir). Ces mesures sont présentées comme un moyen d'enrayer des processus de marginalisation ou de rupture sociale et d'atténuer la charge pesant sur des familles monoparentales, souvent les plus précarisées.

4. Le soutien aux parcours atypiques des jeunes, en facilitant la création de portfolios d'expériences et d'activités annexes, la valorisation des savoir-être et le soutien via des groupes de paroles et de discussion. La facilitation des formations qualifiantes en collaboration avec les entreprises, la valorisation des jeunes en stage et en apprentissage, les processus de reconnaissances des acquis sont autant de pistes envisagées. Ces mesures pourraient également être mises en œuvre pour les migrant-e-s dont les diplômes ne sont pas reconnus en Suisse.

4.3 LES PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES

1. Les mesures d'aide aux jeunes par l'emploi, avec la mise sur pied d'un Salon des petits jobs et stages, des échanges de bonnes pratiques et la constitution de carnets d'adresses d'employeurs potentiels via la réunion des antennes communales, le travail en réseau, le développement du travail citoyen, le mentorat et le coaching, le développement de stages ou de cours de citoyenneté.
2. Le développement des installations de commodités urbaines pour assurer la dignité et satisfaire aux besoins vitaux fondamentaux, comme des toilettes publiques dans les zones urbaines et périurbaines ainsi que la mise à disposition de casiers, voire de vestiaires, dans des lieux stratégiques de la ville.
3. L'attention portée aux groupes vulnérables, notamment les migrant-e-s, à associer avec une pédagogie et une information intelligible à déployer.
4. La mise en place d'une communication vers la Cité, afin de sensibiliser au respect des droits humains, refuser l'érosion des droits fondamentaux, militer pour la régularisation des clandestins et, plus généralement, lutter contre la xénophobie.

Le tableau ci-dessous rassemble l'ensemble des propositions, en distinguant les mesures transversales (qui concernent l'ensemble du secteur), les mesures convergentes (qui touchent plusieurs thématiques) et les propositions spécifiques à un champ d'action particulier.

Des propositions transversales	Des propositions convergentes	Des propositions spécifiques
Le logement pour tous	L'accès aux soins pour tous	Les mesures d'aide aux jeunes par l'emploi
Un observatoire et un lobbying du social	L'accessibilité aux prestations pour tous	L'extension des commodités urbaines
La simplification des procédures et la consultation des bénéficiaires	Les mesures d'aide à la parentalité	L'attention portée aux groupes à risques
Le décloisonnement des acteurs du social	Le soutien au parcours atypique	L'application de la Constitution fédérale

5 CONCLUSION

Certaines propositions émanant de ces Assises touchent aux politiques publiques et sont du ressort du politique. En revanche, d'autres peuvent être portées par les partenaires sociaux, institutionnels et associatifs, via un espace de concertation, reconnu comme essentiel.

Ainsi, afin de lutter contre la précarité et la pauvreté grandissantes, les acteurs du social demandent aux pouvoirs publics cantonaux et communaux de :

- corriger les inégalités et d'agir pour assurer une forte redistribution des richesses ;
- favoriser une politique d'extension de l'hébergement d'urgence et du logement social ;
- développer des politiques actives de communication et de création du lien social ;
- et d'appliquer la Constitution fédérale, art.12 (droit d'aide dans des situations de détresse).

ESTHER ALDER, Conseillère administrative

Esther Alder relève que les Assises ont permis de mettre en évidence cinq problématiques principales :

- la montée des inégalités ;
- la précarisation de l'emploi ;
- l'augmentation des migrations ;
- la saturation des services sociaux ;
- le désarroi d'une partie de la population qui se manifeste par une montée de l'intolérance, du besoin sécuritaire et du repli sur soi.

Elle souligne ce que l'intervention de Martine Kurth a bien mis en évidence : c'est au niveau du travail et de la famille que se concentre désormais le risque de pauvreté. La Ville de Genève a fait de la politique de la petite enfance une priorité en introduisant une allocation de rentrée scolaire et en envisageant de réserver une partie des places en crèches aux familles les plus démunies, souvent monoparentales.

L'intervention de Philippe Warrin a démontré la nécessité de s'interroger sur le non-recours à l'aide sociale des ayants droit. Il s'agit d'aller à la rencontre des différents publics.

L'accès à l'information est une priorité et l'ouverture récente des Points info-services va dans ce sens.

La magistrate rejoint les conclusions des participant-e-s sur plusieurs points essentiels : la création d'un observatoire du social et de la santé, le recours à des logements modulaires rapides à installer, le développement de l'hébergement d'urgence, de même que l'accès à l'hygiène et à la santé pour les plus démunis-e-s.

Au nom du Conseil administratif, Esther Alder s'engage à être le relais auprès du canton et des autres communes et à consolider les liens entre les acteurs sociaux. Elle attend des propositions du Comité de pilotage des Assises allant dans ce sens.

La solidarité est l'affaire de tous. Esther Alder souhaite interpeller tous les acteurs pour mettre à disposition des lieux d'accueil et des logements, demander aux élu-e-s de tous bords de s'engager à maintenir l'existant et à renforcer les moyens dévolus à la lutte contre la précarité. Elle conclut en ajoutant que « le lobby associatif doit aussi jouer son rôle ».



Contexte	3
Méthode	4
2.1. Ateliers préparatoires	4
2.2. Résultats	4
2.3. Constats partagés	5
17 Octobre	8
18 Octobre	12
4.1. Propositions transversales	15
4.2. Propositions convergentes	17
4.3. Propositions spécifiques	18
Conclusion	20

A de la ssises précarité

Impressum

Rédaction et coordination :

Service social – AGORAPUBLICA

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Rue Dizerens 25 - 1205

022 418 47 00

Crédits graphiques :

Patrice Moullet, Ville de Genève

Réalisation :

Etienne & Etienne

Impression :

Centrale municipale d'achat et d'impression

Imprimé à 250 exemplaires

Mars 2014